

Avec plusieurs centaines de millions d'euros non consommés de l'enveloppe MaPrimeRénov en 2023, l'urgence en 2024 n'est pas budgétaire mais la révision immédiate du dispositif.

Suite à l'annonce de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, d'amputer le budget affecté à MaPrimeRénov' d'un 2024 d'un milliard d'euros, la CAPEB accueille ce principe de réalité avec pragmatisme.

En effet, l'urgence à l'heure actuelle est de se donner les moyens de consommer en 2024 le budget alloué dans un contexte où les décaissements ont baissé de près de 12% en 2023 par rapport à 2022 et le nombre de chantiers de rénovation énergétique financés par l'ANAH, de 17 % (soit 569.243 chantiers avec seulement 72.000 rénovations globales).

Lorsque l'augmentation du budget de MaPrimeRénov' d'1,6 milliard d'euros avait été annoncée par la Première Ministre de l'époque, la CAPEB, tout en saluant ce signal positif, avait interpellé le Gouvernement compte tenu de l'inadéquation entre cette revalorisation budgétaire et la trajectoire envisagée pour réformer MaPrimeRénov'.

Cette crainte s'est révélée exacte. En effet, au 1^{er} janvier est entré en vigueur un dispositif qui va inévitablement porter un coup préjudiciable à l'accélération indispensable des travaux de rénovation énergétique en excluant trop de ménages susceptibles d'engager des travaux, trop d'entreprises artisanales compétentes susceptibles de les réaliser et trop de petits chantiers qui seuls peuvent rendre possible l'objectif de massification des travaux. Dans ces conditions, à la lumière du bilan de 2023, la consommation de ce budget revalorisé était illusoire.

Ce constat se pose également pour l'enveloppe allouée en 2024. Notre objectif commun doit être celui d'une augmentation du budget réellement consommé, reflétant une hausse du nombre des rénovations énergétiques.

La CAPEB le rappelle, seul un meilleur fonctionnement du dispositif permettra de relancer la dynamique. Le travail est engagé. La réunion de travail que la CAPEB a eue sur ses propositions avec Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian, le 15 janvier, a révélé la ferme volonté des ministres d'assouplir les modalités actuelles d'engagement des travaux de rénovation énergétique. Les arbitrages sont attendus début mars et, souhaitons-le, devraient être à même de relancer le nombre de travaux engagés.

La CAPEB saura demander en 2024 au Gouvernement une rallonge budgétaire si l'avère que la dynamique repart sur un rythme plus soutenu que les prévisions qui sont faites. Un coup d'arrêt à cette dynamique s'inscrivant pleinement dans l'ambition environnementale de la France ne pourrait être entendable. Pour 2025, elle saura rappeler au Gouvernement la nécessité d'allouer les financements adaptés à un dispositif qui aura fait ses preuves.

[À propos de la CAPEB :](#)

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés

60 000 apprentis formés dans le bâtiment

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)